

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025 DE LA LICENCE
MENTION Information-Communication**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
Vu la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur de l'UFR

ARRÊTE n° 2025-183**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année de **LICENCE**
Mention : Information-Communication

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Madame Brandon Carole, responsable de la licence mention Information-Communication ➤ Monsieur Veyrat Marc ➤ Gaetan Le Coarer	• Maîtresse de Conférence - USMB • Maître de Conférence, HDR - USMB • Enseignant chercheur contractuel - USMB

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 24 mars 2025

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND